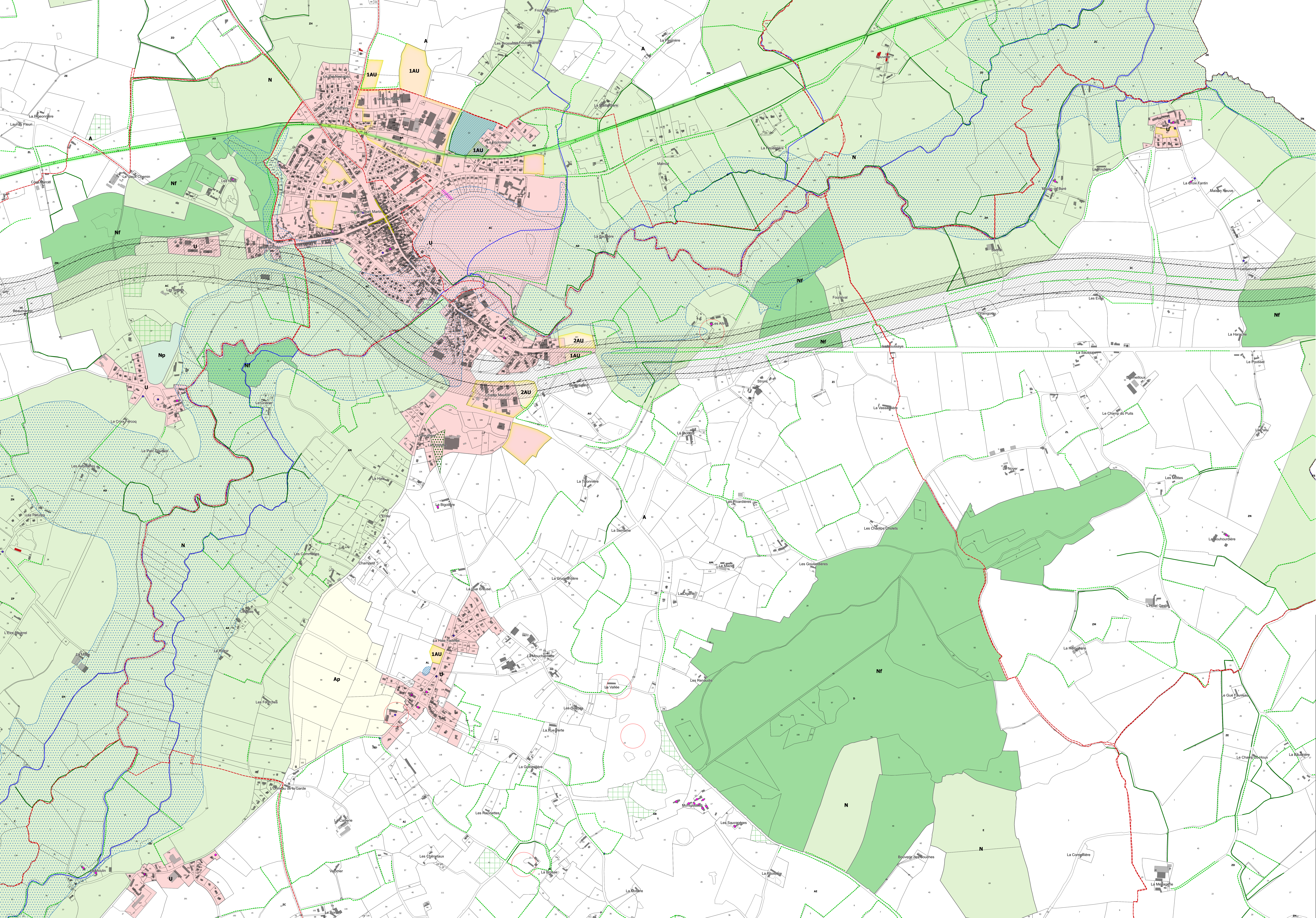




Limite de commune

Prescriptions ponctuelles

Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Arbre remarquable (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Haies à enjeux modérés

Haies à enjeux majeurs

Cours d'eau

Prescriptions surfaciques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de cavité souterraine (60 m)

Marge de recul voie bruyante (100 m)

Zones humides

Informations surfaciques

Zone inondable

Limite de zonage

U

1AU

2AU

A

Ap

N

NF

Np

N°	Emplacement réservé	Bénéficiaire	m²
4	Gestion du pluvial / espace public	Commune	201
5	Gestion du pluvial / espace public	Commune	922

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOCUMENT D'ARRET

Pièce n°6.1.24q

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-JULIEN -SUR-SARTHE

Nord

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	03.07.2018	06.03.2025	XX.XX.XXXX

Février 2025